

[Text]

process that 10-week or 12-week project is over and all the money is spent. They will say: Yes, we discriminated against that woman, but there is no money left in the project; the project is finished anyway, so whatever.

Mrs. Finestone: All right. Is there a lesson to be learned there, Ann?

Ms Bell: Yes, there is a lesson to be learned that with federally funded money there have to be some regulations and rules laid down with regard to that. They have been getting off the hook by saying they are just giving the money to the committee, and they do not have to meet these guidelines. When we have gone back to CEIC they say they cannot tell them, because they are giving the local community group the money to be the hiring committee.

Mrs. Finestone: Okay. Therefore, under the new charter and subsection 15.(2) one could go back to CEIC and say that when it comes to federal moneys it has to be tied to some kind of guideline that would indicate that natives, women, handicapped minorities be part of those who are hired; those are the criteria. That is the affirmative action we are talking about, and it should be mandatory; they should not get their funds unless they are tied to that. Do I read you right?

Ms Bell: Yes. The Prime Minister, during the election campaign, talked in terms of contract compliance. Now that has not yet become a reality. Maybe if contract compliance became a reality and contract compliance legislation were brought into force, I do not know if that would have any . . .

Mrs. Finestone: Well there is some kind of mandatory reporting; if you do not write your report you get a \$50,000 fine, but if you do not do anything you do not get fined. So that is a bit of a problem. But I appreciate this CEIC thing, and I think we could address that issue.

You know, Canada signed in Nairobi—and I was there and I can tell you it was a very exciting experience—the forward-looking strategies document in which, through our signature, we once again commit ourselves to equal pay for work of equal value, which was in the Abella report. We also, in 1976, signed the international covenant on the removal of discrimination against women. So I see once again that we have had to raise that issue. We are still looking to that equality. I just wanted to bring to your attention that this is another instance where we have not honoured our own international signature. I think we could write to that effect and speak to that issue.

• 1705

On pages 7, 8 and 9, I made a note to myself as you were reading it, Ann, that women are just one man away from poverty. Do you remember that famous line we were all working on? And it still remains true. If she becomes a widow or her marriage fails she is facing poverty row.

[Translation]

est souvent terminé et tout l'argent est dépensé. Les instigateurs du projet disent alors: Oui nous avons exercé une certaine discrimination à l'endroit des femmes mais il ne reste plus d'argent pour le projet; de toute façon, le projet est terminé.

Mme Finestone: Bon. Peut-on en tirer une leçon, Ann?

Mme Bell: Eh bien on peut en tirer la leçon suivante: on devrait établir certains règlements ou certaines règles en ce qui a trait à cela pour les sommes fournies par le gouvernement fédéral. On pense s'en tirer en disant que l'on n'a fait que donner l'argent au comité et que celui-ci n'a pas à se plier à ces directives. Lorsque nous sommes retournés au centre de main-d'oeuvre, les fonctionnaires nous ont dit qu'ils ne pouvaient faire appliquer les directives parce que ces sommes sont données aux groupes communautaires locaux afin qu'ils agissent à titre de comité d'embauche.

Mme Finestone: D'accord. Par conséquent, en vertu de la nouvelle Charte et de l'article 15(2), quelqu'un pourrait revenir au centre de main-d'oeuvre et dire que lorsqu'il s'agit de l'argent du gouvernement fédéral, il doit y avoir certaines directives pour assurer l'embauche d'autochtones, de femmes, de handicapés; ce sont là les critères. C'est là l'action positive dont nous parlons et elle devrait être obligatoire; ces gens ne devraient pas obtenir leurs subventions à moins d'être liés par ces directives. Est-ce que je vous comprends bien?

Mme Bell: Oui. Le premier ministre, pendant la campagne électorale, a parlé de respect des contrats. Cela ne s'est pas encore transcrit dans la réalité. Peut-être que si le respect des contrats devenait une réalité et que la loi à cet effet entrerait en vigueur, je ne sais pas si cela aurait quelque . . .

Mme Finestone: Il existe une certaine forme de rapports obligatoires; si vous ne rédigez pas votre rapport, vous devez payer une amende de 50,000\$, mais si vous ne faites rien, vous n'avez aucune amende à payer. Cela pose certains problèmes. Mais je trouve cet argument sur les centres de main-d'oeuvre intéressant et je pense que nous pourrions nous pencher sur cette question.

Vous savez, le Canada a signé, à Nairobi—et j'étais là et je peux vous dire que c'était une expérience très enrichissante—le document sur les stratégies d'avenir par lequel il s'engage à donner un salaire égal pour un travail de valeur égale, principe qui se trouvait dans le rapport Abella. Nous avons également signé en 1976 l'accord international sur l'abolition de toute discrimination à l'endroit des femmes. Je m'aperçois encore une fois qu'il nous faut soulever cette question. L'égalité pose encore un problème. Je voulais simplement attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit là d'un autre cas où nous n'avons pas honoré notre propre signature. Je pense que nous pourrions écrire cela et en parler ouvertement.

Pendant que vous lisiez, aux pages 7, 8 et 9, j'ai écrit dans la marge, Ann, que les femmes ne sont à l'abri de la pauvreté que par la présence d'un homme. Vous souvenez-vous de cette fameuse phrase sur laquelle nous avons tous travaillé? Et cela